

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

6 conseillers sont présents

Roger FRIDERICH a demandé sa démission par lettre et elle sera transmise en Préfecture
Invitée : Mme Bouan, Perceptrice de Die

Début de séance à 18 h

Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité après correction sur la délibération pour subvention à Val de Quint : Mme Nadine Monge ne fait pas partie du bureau de cette association, elle est adhérente.

ACCORD DU CM pour rajouter 1 DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES LA 7

1 - Compte administratif 2016 eau et assainissement

Section d'exploitation : + 9 081.68

Section d'investissement : - 235 290.38

Report section d'exploitation : + 88 178.63

Report section d'investissement : + 282 990.81

Total réalisations +

Reports :	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	811 265.44	956 227.18	+ 144 961.74

Résultat cumulé :

Section d'exploitation :	12 222.97	109 484.28	+ 97 261.31
--------------------------	-----------	------------	-------------

Section d'investissement :	799 042.47	846 742.90	+ 47 700.43
----------------------------	------------	------------	-------------

Total Cumulé :	811 265.44	956 227.18	+ 144 961.74
----------------	------------	------------	--------------

- Compte administratif 2016 budget principal

Section d'exploitation : + 18 354.75

Section d'investissement : - 4 252.00

Report en section de fonctionnement : + 5 526.60

Report en section d'investissement : - 101 403.14

TOTAL réalisations + report	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	240 673.79	254 776.54	+ 14 102.75

Reste à réaliser : 6 493.83 **à reporter sur 2017 après délibération**

	Dépenses	Recettes	Différence
<u>Résultat cumulé</u>			
Section de fonctionnement :	91 244.24	109 598.99	18 354.75
Section d'investissement :	155 923.39	145 177.55	10 745.83

Mme Claude Poncet sort pour procéder aux votes des 2 budgets

5 VOIX POUR

2 - Budget primitif 2017 - eau - assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges à caractère général :	142 000
Reversement eau-pollution :	3 000
Imprévues :	400
Virement à section d'investissement :	213 518.31
Dotations aux amortissements :	5 810
Intérêts :	5 200
Charges prévoyance personnel :	10 000
Total :	252 128.31

Recettes :

Excédents reportés :	97 261.31
Opérations entre sections :	3 362
Vente eau :	151 500
Crédit Agricole, parts sociales :	5
Total :	252 128.31

Section d'investissement

Dépenses :

Opération entre sections :	3 362
Emprunts :	8 500
Immobilisations :	297 600.74
Total :	309 462.74

Recettes :

Excédent reporté :	47 700.43
Virement section fonctionnement :	213 518.31
Matériel et outillage :	5 810
FCTVA remb TVA travaux 2015 :	18 434
Solde de subvention :	24 000
Total :	309 462.74

- Budget principal - primitif - 2017

Section de fonctionnement

Dépenses :

Charges générales :	33 004.17
Charges du personnel :	49 154.75
FNGIR reversé à l'état (solidarité nationale) :	7 894
Gestion courante :	18 974.73
Intérêts :	1 216
Dotations aux amortissements :	2 025.27
Total :	112 268.92

Recettes :

Excédent reporté :	7 608.92
Emploi aidé :	13 000
Cimetière, edf... :	12 650
Taxe financière :	26 000

Dotations et participations :	47 810
Revenu immeuble :	5 200
Total :	112 268.92

Investissements

Dépenses :

Solde reporté :	4 252	
Emprunts :	1 636	
Frais d'études :	3 932.83	
Subvention CDD :	2 116.80	délibération à faire
Voierie, adressage postal, éclairage :	23 980	
Eglise, accessibilité handicapé :	200 000	
Total :	235 917.63	

Recettes :

Amortissements mat incendie :	1 500
FCTVA :	39 408.83
Subventions :	192 892
Matériel :	2 116.80
Total :	235 917.63

. Votes pour les 2 budgets :

6 VOIX POUR

3 - Délibération pour affectation budget eau

Résultat non affecté

6 VOIX POUR

4 - Délibération pour le report du reste à réaliser de 2016 sur le budget 2017

6 493.83 + 4 252 (déficit) = 10 745.83 à affecter sur le budget général

6 VOIX POUR

5 - Délibération pour les taux d'imposition qui restent inchangés :

Taxe habitation :	13,03 %
Taxe sur foncier bâti :	8,15 %
Taxe sur foncier non bâti :	37,47 %

6 VOIX POUR

6 - Délibération pour le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable

Mr Grenier nous a fourni un devis de 4 857,50 HT (5 828 TTC). Avec les 80% de subvention, restera à notre charge environ 1 000 € auxquels se rajouteront les frais d'Anne Legaut, l'investigation et le bilan des réseaux.

Sachant qu'il nous faudra de toutes façons, changer le réservoir devenu trop petit, isoler la conduite du pont et éventuellement mettre un compteur à la source pour respecter la législation en vigueur.

6 VOIX POUR

7 - Délibération pour un accroissement temporaire d'activité de secrétariat

Vu l'accroissement de travail et l'installation de nouveaux programmes, ainsi que la formation d'Isabelle à ces nouveaux outils, la secrétaire de la vallée de Quint, Cécile FERRANDIER, qui

connaît bien cette mission et travaille en partenariat avec la Perceptrice peut venir en aide. Elle a déjà établi une « marche à suivre » sur plusieurs postes et sera d'une grande efficacité pour un contrat de 10 heures sur un mois. A renouveler si besoin. Puis l'augmentation du temps de travail d'Isabelle sera augmenté.

6 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

- **Le courrier de la CCD.** Mr Matheron renonce à des compétences de police spéciale (comme par exemple les parkings, l'accueil des gens du voyage....) qu'il aurait pu prendre sur la totalité des communes de la CDD si celle-ci avaient approuvé à l'unanimité. Ce n'est pas le cas, alors cette responsabilité revient aux maires.
- **La réunion GEMAPI**
La compétence de GEMAPI concerne les digues et l'entretien des cours d'eau. Ne nombreuses digues ne peuvent être prises en compte, entre autres, celle de Ste-Croix, beaucoup trop abîmée et non entretenue. Une taxe supplémentaire apparaîtra sur nos fiches d'imposition foncière s'élevant à 8 €/habitant/an au minimum et pouvant être majorée si des digues importantes sur d'autres communes ont besoin d'être améliorées et renforcées à la demande argumentée des communes et sur dossier.
- Jean Hotte, Architecte, vient voir mardi prochain, **la faisabilité d'un wc** dans l'ancien bûcher. Pour une accessibilité « handicapé » il nous faut prévoir une autre installation que celle qui sert actuellement.
- Obligation depuis janvier 2015 de mettre en place l'accessibilité des locaux publics
- **Réunion chantier** vendredi 14 à 14 h suivie à 15 h par la DDT pour le goudronnage des rues du village qui se fera en septembre.
- **La station** présente des problèmes aux pompes de relevage et au « bâché »
- **Coin lecture :** face à l'impossibilité de fonctionner en dehors de toutes structures « cadrante », le groupe d'habitants à l'origine du projet bibliothèque, se fait héberger par l'association « val de quint » qui crée ainsi une antenne de son coin lecture. Chaque participant devra s'acquitter de l'adhésion de 5€ /an/personne.
- **Soirée jeux :** les soirées continent mais en privé

Séance levée à 22 h.